

## Communiqué de presse

Les autorités de régulation des marchés financiers et des marchés à terme se sont réunis à Sydney du 14 au 19 mai 2000 à l'occasion de la XXVème conférence annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par la Commission de surveillance du secteur financier, qui est l'autorité nationale compétente en la matière.

Placée sous le thème « marchés mondiaux-régulation mondiale », la conférence a fourni aux participants l'occasion de traiter des défis posés à la régulation par l'expansion actuelle des marchés, caractérisée par les changements de leurs structures, les alliances, la nouvelle économie et les progrès de la technologie. La mise en oeuvre du programme de travail de l'OICV, notamment des Objectifs et principes de la régulation financière, a pour objectif de répondre de manière concertée à ces défis et par là même de renforcer la protection des investisseurs, la confiance dans les marchés et la stabilité financière dans le monde.

La conférence annuelle de Sydney a été marquée par l'annonce d'un résultat concret d'une importance toute particulière pour la communauté financière internationale. Après près de dix ans de travail conjoint avec *l'International Accounting Standards Committee*, les membres de l'OICV ont approuvé une résolution recommandant l'utilisation des 30 normes comptables internationales mises au point par l'IASC dans le cas d'opérations financières ou de cotations transfrontières. Cette décision fournit une contribution essentielle à l'amélioration de la qualité de l'information financière à l'échelle mondiale. En effet l'utilisation de normes comptables harmonisées permettra aux acteurs économiques de conduire leurs stratégies internationales sur la base d'un seul jeu de comptes.